



AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Steve Lussier (par conférence vidéo)
Vice-président
Délégué Ville de Sherbrooke

Karine Godbout (par conférence vidéo)
Déléguée Ville de Sherbrooke

Julien Lachance (par conférence vidéo)
Délégué Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Président
Délégué MRC du Haut-Saint-François

Walter Dougherty
Délégué MRC du Haut-Saint-François

Nathalie Bresse (par conférence vidéo)
Déléguée MRC du Haut-Saint-François

Sylvie Lapointe (par conférence vidéo)
Déléguée substitut MRC du Haut-Saint-François

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Denis Gélinas
Directeur général de Valoris
Secrétaire du conseil d'administration

Line Chabot (par conférence vidéo)
Greffière Ville de Sherbrooke

Dominic Provost (par conférence vidéo)
Directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François

Ingrid Dubuc (par conférence vidéo)
Directrice Bureau de l'environnement Ville de Sherbrooke

Louis Longchamps
Directeur des communications de Valoris

Geneviève Morin
Secrétaire de Valoris

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président M. Robert Roy déclare la séance ouverte à 14h35.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-06-25-0869

Adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

Que l'ordre du jour de la séance du 25 juin 2020 soit et est adopté en ajoutant le dossier suivant :

6.1. DÉFI Polyteck – RÉP valorisation des électroménagers – Projet de plateformes régionales de consolidation des électroménagers – Demande d'appui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2020-06-25-0870

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 2020

IL EST RÉSOLU

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020.

Que le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2020-06-25-0006

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposée sur le site internet de la Régie.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2020-06-25-0871

Considérant que l'une des principales missions de DÉFI Polyteck vise à valoriser les électroménagers en privilégiant d'abord leur réemploi et en récupérant les gaz réfrigérants de ceux mis au rebut plutôt que leur enfouissement;

Considérant que la mission de la Régie Valoris vise à minimiser l'enfouissement des matières résiduelles qui lui sont acheminées en réalisant leur tri et leur conditionnement préalables pour les diriger vers des filières de valorisation appropriées;

Considérant que la mission des deux organismes vise le même objectif de gestion des matières résiduelles, soit la réduction de leur enfouissement;

Considérant que le gouvernement du Québec vise à mettre en œuvre d'ici la fin de 2020 une nouvelle *responsabilité élargie des producteurs* (RÉP) pour les électroménagers;

Considérant que DÉFI Polyteck s'est associé au Groupe CODERR du Lac Saint-Jean et au Groupe APTAS de la région de Chaudière-Appalaches pour privilégier auprès de Recyc-Québec une approche régionalisée de la mise en œuvre de cette nouvelle RÉP;

IL EST RÉSOLU

Que le président et le vice-président de Valoris soient autorisés à transmettre à Recyc-Québec une lettre d'appui à l'orientation privilégiée par DÉFI Polyteck de l'Estrie et ses associés comme organismes porteurs pour la mise en œuvre du projet de Plateformes régionales de consolidation des électroménagers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2020-06-25-0872

Liste des chèques émis du 16 mai au 15 juin 2020

IL EST RÉSOLU

Que la liste des chèques émis entre le 16 mai et le 15 juin 2020 soit et est déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2020-06-25-0873

Suivi budgétaire au 31 mai 2020 du BO 2020 adopté

IL EST RÉSOLU

Que le suivi budgétaire au 31 mai, du budget 2020 adopté, soit et est déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2020-06-25-0874

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 363 000 \$ qui sera réalisé le 9 juillet 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 363 000 \$ qui sera réalisé le 9 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
11	3 313 000 \$
21	1 050 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 21, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 janvier et le 9 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD du Haut-Saint-François
46, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
EAST ANGUS, QC
J0B 1R0

8. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2020-06-25-0875**Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 363 000 \$ qui sera réalisé le 9 juillet 2020**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 11 et 21, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 juillet 2020, au montant de 4 363 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

739 000 \$	0,80000 %	2021
751 000 \$	0,90000 %	2022
763 000 \$	1,00000 %	2023
775 000 \$	1,10000 %	2024
1 335 000 \$	1,20000 %	2025

Prix : 99,00300

Coût réel : 1,40675 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

739 000 \$	0,90000 %	2021
751 000 \$	1,00000 %	2022
763 000 \$	1,10000 %	2023
775 000 \$	1,20000 %	2024
1 335 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 99,18700

Coût réel : 1,44907 %

3 -BMO NESBITT BURNS INC.

739 000 \$	1,00000 %	2021
751 000 \$	1,00000 %	2022
763 000 \$	1,00000 %	2023
775 000 \$	1,15000 %	2024
1 335 000 \$	1,25000 %	2025

Prix : 99,03400

Coût réel : 1,45245 %

4 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

739 000 \$	0,90000 %	2021
751 000 \$	1,00000 %	2022
763 000 \$	1,15000 %	2023
775 000 \$	1,30000 %	2024
1 335 000 \$	1,45000 %	2025

Prix : 99,33382

Coût réel : 1,50221 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 363 000 \$ de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2020-06-25-0876

Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris

IL EST RÉSOLU

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – mai 2020 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2020 soit et est déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. INFRASTRUCTURES

9.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

RÉSOLUTION 2020-06-25-0877

Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel mai / cumulatif 2019

IL EST RÉSOLU

Que le bilan mensuel et cumulatif au 31 mai 2020 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)

9.3 GESTION DES EAUX DE LIXIVIATION

9.4 CENTRE DE TRI MULTIMATIÈRES

9.5 CENTRE DE TRANSFERT SHERBROOKE

9.6 GESTION DES BIOGAZ

9.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES (MRO)

9.8 PARC ÉCO-INDUSTRIEL

9.9 SITE DE BURY

10. RÉGLEMENTS

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15:10.

Le président

Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Le secrétaire

Denis Gélinas, directeur général de Valoris